



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-096 **Conseil municipal du 8 juillet 2024**

Le Lundi Huit Juillet Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Régis ROUSSEAU, Sarah ROUSSEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Katharina THOMAS, Carine MATHIEU.

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Olivier AUNEAU, Camille FRESNEAU et Bruno FOUCHER.

Pouvoirs : Johanna HALLER à Gilles RAMBAULT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Mélanie COTTINEAU, Olivier AUNEAU à Myriam RIALET, André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Renan KERVADEC, Olivier BINET et Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 2 juillet 2024
Date de la publication : 10 juillet 2024

2024-096 EDUCATION - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA PERIODE 2024-2027

Rapporteuse : Myriam RIALET

D'après l'INSEE, Ancenis-Saint-Géréon compte 1600 familles et 1905 enfants de moins de 15 ans. Ces enfants fréquentent les écoles, les lieux culturels et sportifs, les espaces jeunesse. Au-delà de leurs propres parents, ils rencontrent ainsi dans leurs parcours un nombre important d'adultes référents (enseignants, animateurs, conseillers, professionnels de santé, etc.).

Le PEDT (Projet Educatif De territoire) est un cadre qui permet à l'ensemble de ces acteurs éducatifs de coordonner leurs actions, de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Il s'agit d'un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon a fait le choix d'associer pour la première fois tous les acteurs institutionnels et associatifs qui participent à la réussite éducative des enfants de 3 à 11 ans à l'élaboration du PEDT.

La commune souhaite focaliser sa politique éducative, dans les 3 ans à venir, sur 4 axes majeurs :

- construire un climat apaisé dans les structures éducatives,
- construire des relations de confiance avec les familles,
- faciliter l'implication des enfants dans le collectif,
- favoriser l'ouverture de l'enfant au monde.

Le document Projet Educatif de Territoire, complété par le « plan mercredi » porté par le SIVU, sera soumis aux partenaires (CAF, Direction Départementale des Services de l'Education Nationale) pour validation.

Ensuite, une convention « Projet éducatif territorial – plan Mercredi » telle que présentée en annexe sera signée pour une durée de 3 ans.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Projet éducatif de territoire proposé en annexe ;

CONSIDERANT l'échéance de la convention PEDT actuelle au 31 août 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'établir pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027, une convention Projet éducatif territorial – plan mercredi avec la CAF et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale / service Jeunesse Engagement et Sports ;

Après l'avis de la commission Scolarité Jeunesse Prévention CME et CMJ du 18 juin 2024 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

APPROUVE le document « Projet Educatif De Territoire 2024-2027 », intégrant le Plan mercredi en annexe.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention Projet éducatif territorial – plan mercredi 2024-2027.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC



Olivier BINET



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :

09 JUL. 2024

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Projet Éducatif Territorial – Plan Mercredi de «COMMUNE1»

Convention fixant l'engagement pour trois ans des partenaires

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 et D.521-13 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n°2016-1051 du 1 août 2016 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le protocole du 29 décembre 2020 entre le préfet de la Loire-Atlantique et le recteur de la région académique Pays de la Loire pour l'articulation de leurs compétences dans la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, qui prévoit que le DASEN est le seul signataire des conventions PEDT/Plans mercredi, d'une part par délégation du recteur, d'autre part par délégation du préfet

Entre

Le préfet de la Région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique
L'inspecteur d'académie, directeur académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique,
La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique

Et

«Le_La» maire de la commune «d» «commune»

Article 1 : Objet :

Cette convention officialise la validation par les institutions partenaires du projet éducatif territorial et Plan Mercredi déposé par la commune «d» «commune»

Article 2 : La définition du projet éducatif de territoire :

Le public visé par le Projet Éducatif Territorial concerne nécessairement les enfants scolarisés dans le primaire et peut être élargi aux enfants scolarisés dans le second degré. Le public est précisé dans le PEDT.

Le projet permet l'aménagement des différents temps de l'enfant, principalement le périscolaire et si possible extrascolaire. L'articulation avec les projets des écoles voire des collèges sur le territoire est à rechercher. Les temps ciblés sont précisés dans le PEDT.

Les actions proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs éducatifs précisés dans le PEDT. Le projet comprend notamment les modalités selon lesquelles les activités sont organisées.

Article 3 : La définition de la charte qualité Plan Mercredi

La charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes:

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Article 4 : Engagement de la collectivité :

La collectivité s'engage à conduire le projet éducatif territorial et constitue un groupe de pilotage composé de partenaires locaux, en y associant les services déconcentrés de l'État et de la CAF. La gouvernance et la coordination du projet ainsi que la relation aux familles sont organisées au plan local et précisées dans le projet.

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) périscolaires labellisés Plan mercredi dans le respect des principes de la charte qualité. Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité a renseigné dans le projet les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils et nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités, des partenaires et des intervenants

Article 5 : Engagement de l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent à :

- accompagner la collectivité dans la conduite du projet en lui proposant des ressources élaborées en lien avec le groupe d'appui départemental
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils collectifs de mineurs respectant la charte Plan Mercredi,
- rendre disponible sur le site planmercredi.education.gouv.fr des supports de communication dont le label Plan Mercredi en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche projet éducatif territorial et plan mercredi.

Article 6 : Engagement de la Caf :

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;

- assurer le suivi du projet éducatif territorial et du plan mercredi conjointement avec les services de l'État.

Article 7 : Réglementation - Assurance

Les activités seront pratiquées conformément à la réglementation en vigueur propre à chacune d'elles, notamment en matière de sécurité et d'encadrement.

Il est du ressort de la commune «d» «commune» de vérifier qu'une assurance couvre les actions organisées dans le cadre du PEDT sur son territoire.

Article 8 : Modification - Avenants :

Si le projet évolue significativement, la commune s'engage à en informer les partenaires concernés qui valident les différentes modifications apportées.

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 9 : Suivi – évaluation :

Des bilans annuels et une évaluation triennale sont réalisés et présentés au groupe de pilotage local.

Article 10 : Durée et résiliation de la convention:

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2024/2025.

Avant l'échéance de la convention, une évaluation du projet établie avec le comité de pilotage sera adressée par la collectivité à l'ensemble des signataires de la présente convention.

Sous condition de l'évaluation mentionnée ci-dessous, la convention est reconduite tacitement pour une durée de 3 ans.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La résiliation peut intervenir à tout moment et doit être faite par un courrier officiel adressé à l'ensemble des signataires.

Fait à Nantes, le

<p>L'inspecteur d'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique Dominique MALROUX</p>	<p>Le maire de la commune «d» «commune» «Prénom» «Nom»</p>
	<p>La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique Elisabeth DUBECQ-PRINCETEAU</p>

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l' élu(e) référent(e) : André-Jean VIEAU

fonction : adresse électronique : Président du SIVU de l'Enfance, president@sivu-enfance.fr

Nom Prénom du coordonnateur : Jérôme SENSISIER

adresse électronique : 02 40 83 87 07, sensisier@sivu-enfance.fr

durée du Plan Mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagé-ment et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site ca.fr via le lien ci-dessous)

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisée (association, mairie,...) ;	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tanche d'âge du public accueilli	Numéro dossier Cal (Numéro SIAS)
Croq'Loisirs	SIVU de l'Enfance	de 7h15-18h30	Boulevard de Savigné, 44150-3-10 ans Ancenis-Saint-Géréon		
La Farandole	SIVU de l'Enfance	de 7h15-18h30	187 avenue du Mortier, 44150-3-10 ans Ancenis-Saint-Géréon		
L'Ancre	SIVU de l'Enfance	de 7h05-18h30	143 rue de l'Europe, 44150 Vair-3-10 ans sur Loire (Aneiz)		

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune A : Croq'Loisirs Ancenis-Saint-Géréon
 Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40
 Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 60

Nom de la commune B (en cas de projet intercommunal) : La Farandole Ancenis-Saint-Géréon
 Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 25
 Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 25

Nom de la commune C (en cas de projet intercommunal) : L'Ancre Vair sur Loire (Aneiz)
 Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 32
 Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 36

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

1. Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://lamercredi.education.loire.fr/>
La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant : Le SIVU de l'Enfance regroupe les communes d'Arçenais-Saint-Géréon, Vair sur Loire, La Roche-Blanche et Pouillé Les Côteaux (environ 18 000 habitants). Le SIVU gère différents services accueils de loisirs des vacances et périscolaire du mercredi, le midi accueil, le relais petite enfance ainsi que les actions de parentalité. A l'échelle du SIVU, les organisations des différentes écoles (13 groupes scolaires) n'étaient pas les mêmes (4 écoles à 4,5 jours et 9 à 4 jours), les communes ont souhaité confier la gestion des accueils périscolaire du mercredi pour une plus grande cohérence à l'échelle du territoire et permettre de créer du lien entre les différentes structures existantes au niveau de l'enfance et la petite enfance.
Les axes du projet éducatif de la ville d'Arçenais-Saint-Géréon ont été partagés avec les élus et les services du SIVU de l'Enfance afin de bien garder cette cohérence.

Perspectives : Poursuite des actions engagées avec une vision globale à l'échelle des communes membres

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant : Les structures accueillent tous les enfants sans distinction. Un accueil préalable est néanmoins indispensable en fonction des difficultés de certains enfants. Nous tissons des liens réguliers avec l'IME d'Arçenais-Saint-Géréon, le foyer de vie... afin de proposer des actions en commun.
Facilité d'inscription par l'outil numérique (inscription en ligne développée) et maintien d'une offre d'accueil physique.

Proposition de visite des sites développés pour faciliter le premier accueil sur chaque site et rassurer les enfants et les familles.

Lien entre le midi accueil et les directeurs de périscolaire et les écoles pour faciliter la rentrée scolaire des maternelles et la connaissance des enfants.

En cours d'année, les responsables des périscolaires assurent une continuité avec les établissements scolaires.

Perspectives : Poursuite des actions engagées avec une vision globale à l'échelle des communes membres

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant : Proposition d'activité faite systématiquement en lien avec les ressources existantes à proximité. Nous sommes très vigilants à nous inscrire dans les propositions de proximité, celles-ci peuvent être liées à des richesses patrimoniales, touristiques (Loire, château, marché...), mais aussi humaines (lien avec les commerçants et associations : fête du goût, semaine des fruits et légumes, participations aux décorations de Noël, semaine bleue, clubs sportifs et culturels...) et à des opportunités offertes sur les communes afin de faire vivre et enrichir nos propositions pour les enfants et les familles. Nous développons également des partenariats avec le réseau bibliofil du territoire ou les associations de retraités et les établissements d'accueil des personnes âgées.

Perspectives : maintenir l'existant et développer dès que possible une offre encore plus élargie

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant : Les équipes ont des temps de préparation consacrés chaque semaine à la préparation de leurs activités. Nous consacrons également du temps à l'évaluation des différents temps d'accueil lors de chaque période de vacances.

Des temps de formation sont également proposés par les communes. Depuis 2024, des temps de ressources et d'échange sont aussi proposés à l'ensemble des personnels des structures de la petite enfance à la jeunesse 5 fois dans l'année.

Les formations proposées dans le cadre du plan mercredi sont diffusées à l'ensemble des agents travaillant sur les accueils du mercredi.

Perspectives : maintenir l'existant et développer dès que possible une offre encore plus élargie

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

-

Date : 25/10/2024

Signature du représentant de la Loire-Atlantique



Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pe44@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Sociale: pe44-moyens@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : partenaires-af@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Septembre 2024 - Août 2027





SOMMAIRE

I- LA COMMUNE ANCENIS-SAINT-GEREON

- A- Son histoire et ses atouts
- B- La population
- C- Les services de la petite enfance à la jeunesse

II- LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

- A- Une politique éducative partagée
 - Le périmètre
 - Les structures enfance jeunesse
 - Les acteurs
 - Le pilotage
 - La communication
 - La concertation

B-Evaluation du PEDT 2021/2024

C-Les objectifs

III- PLAN D'ACTION

La jeunesse est notre avenir

Ancenis-Saint-Géréon compte 1600 familles soit 1905 enfants de moins de 15 ans. Ces enfants fréquentent nos écoles, nos lieux culturels et sportifs, nos espaces jeunesse. Ils rencontrent ainsi dans leurs parcours un nombre important d'adultes référents (enseignants, animateurs, conseillers, coachs, etc.).

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de l'enfant. Véritable outil de collaboration, le PEDT permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

A Ancenis-Saint-Géréon nous avons fait le choix d'associer pour la première fois tous les acteurs institutionnels et associatifs qui participent à la réussite éducative des enfants de 3 à 11 ans à l'élaboration du PEDT. Car nous sommes tous co-éducateurs des enfants, et en tant que tel, nous partageons le souci de les faire grandir dans de bonnes conditions.

Que ce soit par la végétalisation de nos cours d'école, des travaux réalisés dans nos bâtiments scolaires, de nos temps périscolaires ou de la formation de nos personnels à l'inclusion, la ville a fait du bien-être de l'enfant une de ses priorités. Aujourd'hui, avec ses partenaires, elle souhaite aller plus loin en se focalisant sur 4 axes majeurs : construire un climat apaisé dans les structures éducatives, construire des relations de confiance avec les familles, faciliter l'implication des enfants dans le collectif et favoriser l'ouverture de l'enfant au monde.

Nous espérons que, sur ces bases, les trois prochaines années permettront de mettre en place une communauté éducative solide, et d'assurer une cohérence et une continuité pédagogique tout au long du parcours des enfants.

Rémy ORHON
Maire d'Ancenis-Saint-Géréon
Vice-Président du Conseil Départemental

Myriam RIALET
Adjointe à la scolarité, au Conseil
Municipal des Enfants et à la prévention

I- LA COMMUNE ANCENIS-SAINT-GEREON

A- SON HISTOIRE ET SES ATOUTS

Le 1er janvier 2019 est née la commune nouvelle d'Ancenis-Saint-Géréon regroupant les communes d'Ancenis et de Saint-Géréon.

La commune est membre de la communauté de commune du pays d'Ancenis (COMPA) et du SIVU de l'enfance (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Ancenis-Saint-Géréon est une commune urbaine appartenant à la Loire Atlantique. Elle fait partie des communes du département les plus attractives.

Attractivité de la commune

- En 2019, les nouveaux résidents représentaient entre 40 et 68% de la population
- Environ 8 300 déplacements domicile-travail vers Ancenis-Saint-Géréon chaque jour. *(chiffres de la Loire Atlantique en 44 cartes)*
- Commune avec une offre de transport développée :
 - Train (TER Nantes – Le mans)
 - En voiture : 45 min d'Angers et 35 min de Nantes
 - Traversée par la A11
- Des services de proximité et de loisirs :
 - 7 écoles primaires : 4 publiques et 3 privées
 - 2 collèges et 5 lycées
 - 1 ITEP, 1 IME, 1 CMPEA, 1 SESSAD
 - 3 lieux d'accueil périscolaire et de restauration scolaire : Croq Loisirs, Pom d'Api et la Farandole
 - 1 conseil municipal enfants (CME)
 - 1 conseil municipal jeunes (CMJ)
 - 2 piscines
 - 5 complexes sportifs (gymnase, terrain, piste)
 - 6 aires de jeux
 - 2 city stades
 - 3 parcours permanents d'orientation
 - 1 cinéma
 - 1 médiathèque
 - 1 théâtre
 - bords de Loire
 - 1 skate park
- Un tissu associatif étoffé avec 250 associations dont 90 associations « Sport culture et loisirs »

UNE COMMUNE ATTRACTIVE DE PAR SA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE, SES SERVICES, SES ENTREPRISES ET SES MOYENS DE DEPLACEMENT

B- SA POPULATION

① Données démographiques

	2009	2014	2020
Population	10 211	10 307	11 081

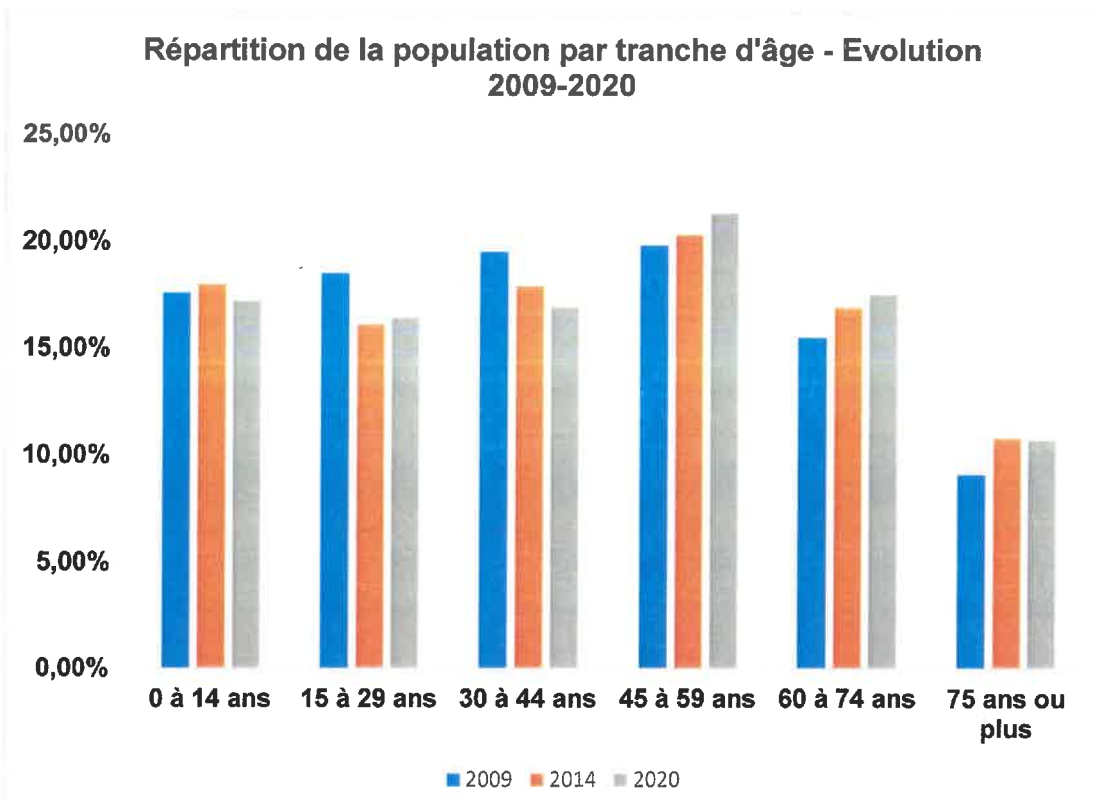
Sur la période 2015-2021 :

- La population augmente de +1.1% par an depuis 2015
- Evolution positive de 116 habitants/an
- Un solde naturel (écart entre naissances et décès) devenu nul

UNE POPULATION EN CROISSANCE DEPUIS 2015 LIEE A LA DYNAMIQUE MIGRATOIRE, UN SOLDE NATUREL NUL

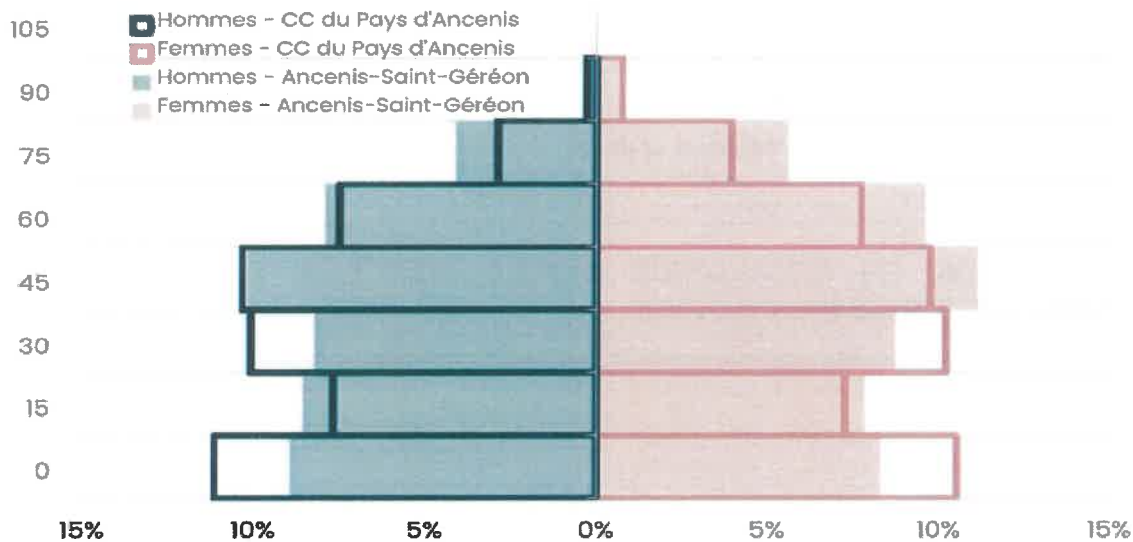
② Données sociologiques

✓ Répartition population par tranche d'âge



Pyramide des âges en 2020

(Comparée avec la pyramide des âges du Pays d'Ancenis)



>> Part de la population par tranche d'âge en 2020

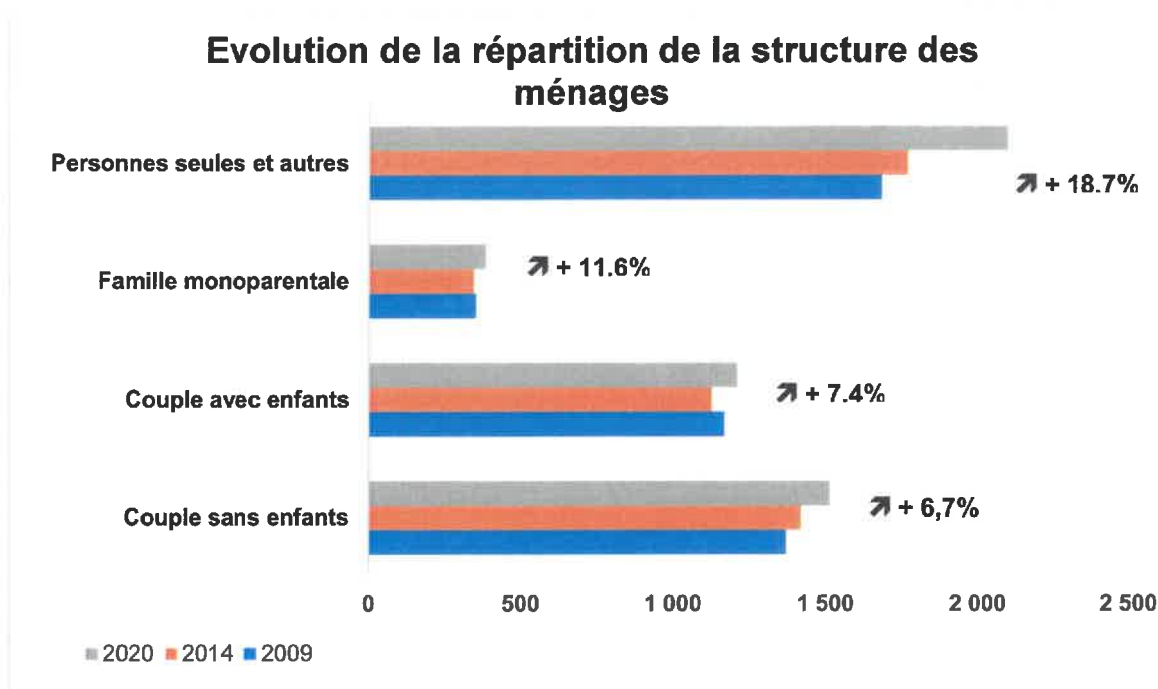
	- de 15 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Ancenis-Saint-Géréon	17 %	16 %	17 %	21 %	17 %	11 %
Pays d'Ancenis	22 %	15 %	20 %	20 %	15 %	8 %

Sources : Insee - RP

1

UNE POPULATION VIEILLISSANTE AVEC UNE SOUS-REPRESENTATION DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS ET UNE PROGRESSION FORTE DE LA TRANCHE 45-74 ANS

✓ Répartition de la population par structure des ménages



En 2020, parmi les ménages de la commune :

- 39% sont composés d'une personne
- 29% sont composés d'un couple sans enfant
- 23% sont composés d'un couple avec enfant
- 7% sont composés d'une famille monoparentale (soit 23% des familles)
- 1% correspondent à d'autres situations (colocation...)

**UNE TAILLE DES MENAGES QUI DIMINUE COMME PARTOUT EN FRANCE
UNE HAUSSE IMPORTANTE DES MENAGES D'UNE SEULE PERSONNE ET DES
FAMILLES MONOPARENTALES,
36% DES MENAGES SONT CONCERNEES PAR LE PEDT**

③ Données socio-économiques

✓ Taux de pauvreté en 2020

Commune Ancenis-Saint-Géréon	Moyenne nationale
12%	13.6%

✓ Taux de chômage

Au 3^{ème} trimestre 2023, le taux de chômage est de 4.1% en pays d'Ancenis, contre 5.8% en Pays de la Loire.

✓ Indice de position sociale (IPS) 2022/2023

Moyenne écoles primaires de la commune	Moyenne nationale
111.86	104.24

IPS Alexandre Bernard : 120.5

IPS A. Camus : 103.5

IPS Mme de Sévigné : 101.4

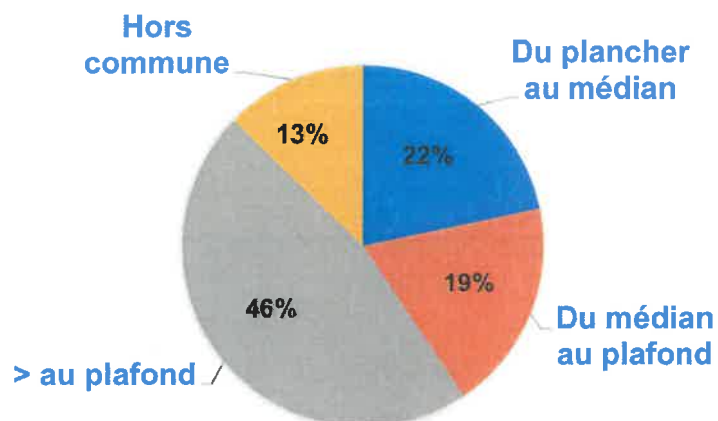
UN IPS SUPERIEUR A LA MOYENNE NATIONALE
Derrière ces chiffres positifs, il existe des disparités entre écoles.

✓ Répartition des familles utilisatrices du service de restauration scolaire, par tranche de QF – Année 2023/2024

Une tarification au taux à l'effort :

- Tarif plancher QF 294€
- Tarif médian QF 689€
- Tarif plafond QF 1 084€

QF DES FAMILLES DU SERVICE RESTAURATION ASG 2023/2024



La proportion d'enfants fréquentant la restauration scolaire par rapport à l'effectif scolaire total est de 70%.

**LA MOITIE DES FAMILLES UTILISATRICES DU SERVICE DE RESTAURATION
SCOLAIRE EST SITUÉE AU-DESSUS DU QF PLAFOND**
**DISPARITÉ DES RÉPARTITIONS DES QF SELON LES STRUCTURES
PÉRISCOLAIRES : UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PUBLICS ACCUEILLIS**

II- LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

A - UNE POLITIQUE EDUCATIVE PARTAGEE



❶ Le périmètre

✓ Le public concerné par le PEDT

Considérant que le PEDT a été établi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, **la cible prioritaire** du PEDT est le « public scolaire de 1^{er} degré », enfants de 3 à 11 ans.

Néanmoins, dans l'objectif de cohérence éducative, le périmètre est élargi au « public petite enfance » 0-3 ans et « public jeune » 11-18 ans

Pour le public 3-11 ans :

- L'offre périscolaire est de la compétence de la commune Ancenis-Saint-Géréon
- L'offre extrascolaire (mercredi et vacances) est de la compétence du SIVU de l'enfance

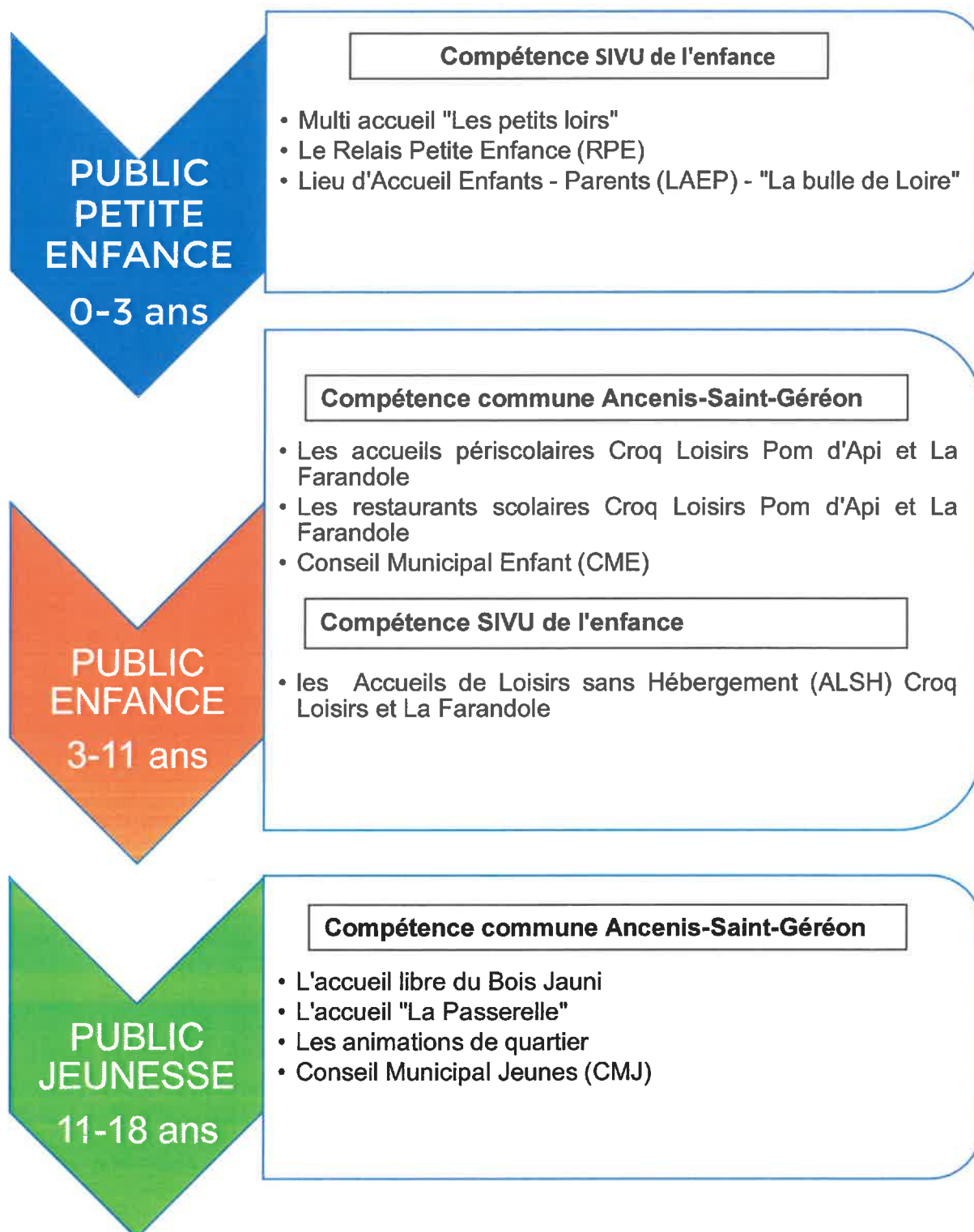
✓ Les effectifs scolaires 2023/2024

	ECOLES PUBLIQUES Semaine à 4.5 jours				ECOLES PRIVEES Semaine à 4 jours			
	Sévigné	Albert camus	Alexandre Bernard	TOTAL	Sainte Anne	Saint Louis	Le Gotha	TOTAL
Maternelle	87	46	54	187	96	33	38	167
Elémentaire	173	105	98	376	166	105	77	348
TOTAL	260	151	152	563	262	138	115	515

Il y a un dispositif ULIS sur les écoles élémentaire Sévigné et Saint-Louis accueillant chacun 12 élèves.

On constate une chute des effectifs scolaires depuis 2021/2022 avec une perte totale de 66 élèves sur la période 2021/2022 à 2023/2024 (diminution de 6% effectif total)

② L'offre de service communale et intercommunale



LES STRUCTURES DE COMPETENCE COMMUNALE

✓ Les structures périscolaires comprenant un accueil périscolaire et un restaurant :

CROQ LOISIRS

Un accueil périscolaire accueillant les enfants de l'école Sévigné :

☞ Lundi mardi jeudi vendredi : 7h15-8h45 et 16h-18h30

☞ Mercredi : 7h15-8h45 et 11h45-12h45

Un restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles Sévigné et Sainte-Anne

POM D'API

Un accueil périscolaire accueillant les enfants de l'école Albert Camus :

☞ Lundi mardi jeudi vendredi : 7h15-8h50 et 16h-18h30

☞ Mercredi : 7h15-8h50 et 12h-12h45

Un restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles Albert Camus et Saint-Louis

LA FARANDOLE

Un accueil périscolaire accueillant les enfants des écoles Alexandre Bernard et Le Gotha :

☞ Lundi mardi jeudi vendredi : 7h15-8h50 et 16h-18h30

☞ Mercredi : 7h15-8h50 et 12h-12h45

Un restaurant scolaire accueillant les enfants des écoles Alexandre Bernard et Gotha

Pour les écoles publiques, le périscolaire du soir s'organise :

		16H	17H	18H30
SEVIGNE : M, V ALBERT CAMUS : L, J ALEXANDRE BERNARD : L, J	OFFRE 1 (GS au CM2)	Périscolaire thématique (PT) – Forfait annuel	Accueil périscolaire horaire- Facturation par tranche ¼ d'heure, taux à l'effort	
	OFFRE 2 (PS au CM2)	Périscolaire activité libre (PAL) – Forfait annuel		
SEVIGNE : L, J ALBERT CAMUS : M, V ALEXANDRE BERNARD : M, V		Accueil périscolaire horaire - Facturation par tranche ¼ d'heure, taux à l'effort		

Périscolaire Thématique (PT) (présence obligatoire jusqu'à 17h), si l'enfant :

Est scolarisé de la GS au CM2

Souhaite faire une activité thématique qu'il choisira parmi 4 thèmes (Nature/jardinage, Activités physiques et douces, Activités culturelles et artistiques, Solidarité et citoyenneté)

Périscolaire Activité Libre (PAL) (départ échelonné avant 17h), si l'enfant :

Est scolarisé de la PS au CM2

Peut être récupéré entre 16h15 et 17h

Souhaite faire des activités libres, diverses et de courte durée

✓ Les espaces jeunesse

ACCUEIL LIBRE DU BOIS JAUNI 11-18 ans

Période scolaire : mercredi 14h30-18h et vendredi 17h-18h30

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h-18h (automne-Noël –hiver) ou 14h-18h30 (printemps- été)

ACCUEIL LA PASSERELLE 10-13 ans

Ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 8h-18h

LES STRUCTURES DE COMPETENCE INTERCOMMUNALE SIVU de l'enfance

MULTI ACCUEIL « Les petits loirs »

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30-18h30

Accueil collectif des enfants de 2 mois à 4 ans

Accueil régulier ou occasionnel

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

➔ Accompagner les familles

➔ Informer les assistantes maternelles

Proposer des temps d'animation

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Pour les enfants de 0-4 ans

➔ Informer les assistantes maternelles

Proposer des temps d'animation

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI

Pour les enfants de 3-11 ans

CROQ LOISIRS

LA FARANDOLE

Horaires : 7h15-18h30

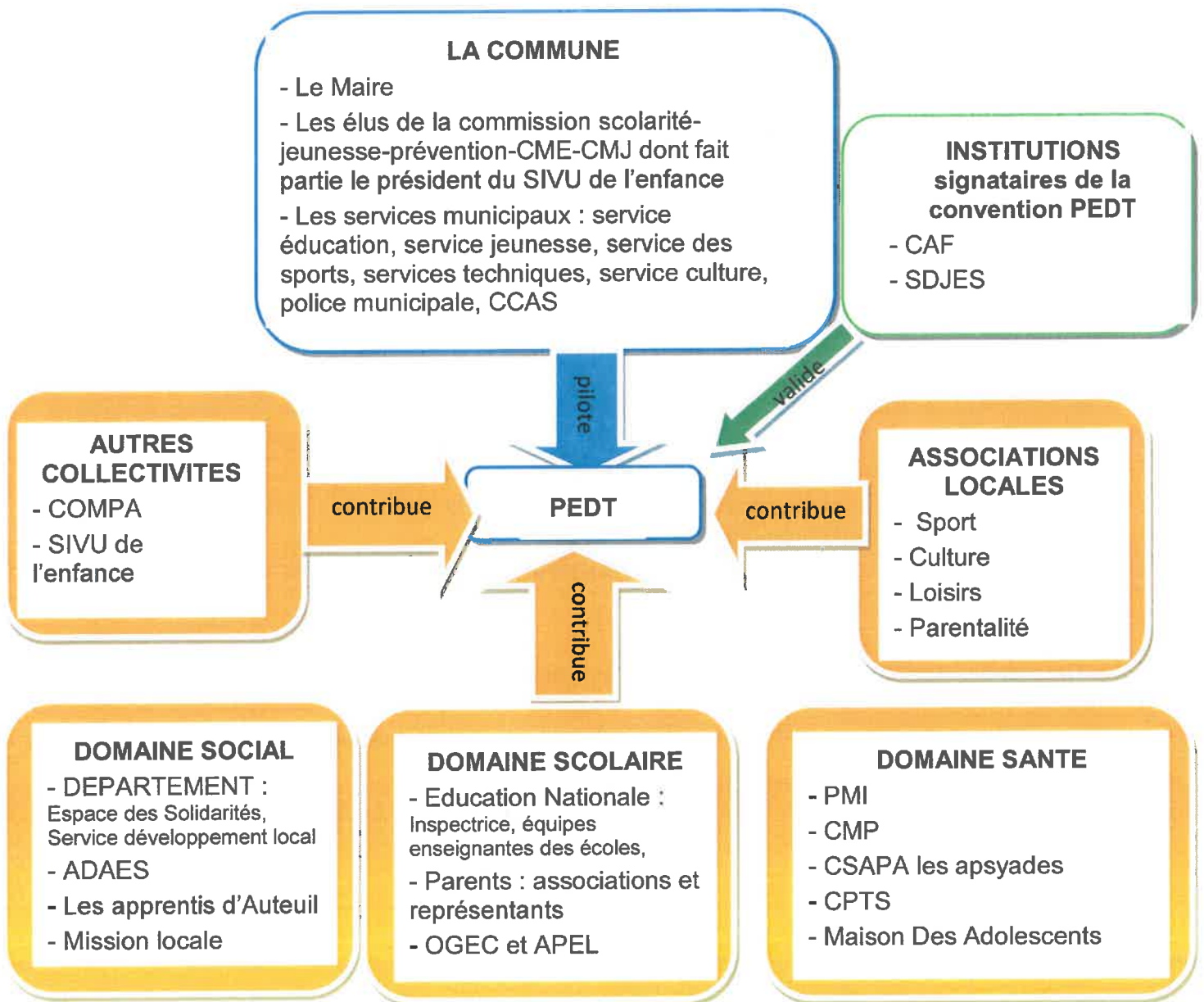
LE CENTRE DE LOISIRS CROQ LOISIRS

Pour les enfants de 3-11 ans

Période de vacances scolaires

Horaires : 7h15-18h30

3 Les acteurs



④ La concertation

➡ A l'échelle des services municipaux

Chaque équipe du service éducation a participé à un temps de travail qui a permis :

- de recenser les valeurs, à partager, pour l'accompagnement éducatif des enfants
- d'identifier les besoins du personnel municipal pour mener à bien leur mission éducative

➡ A l'échelle des partenaires éducatifs locaux

L'ensemble des partenaires éducatifs a participé à une rencontre organisée par la commune, le 03 avril 2024.

La politique éducative de la Ville, dont les axes du PEDT, a été présentée.

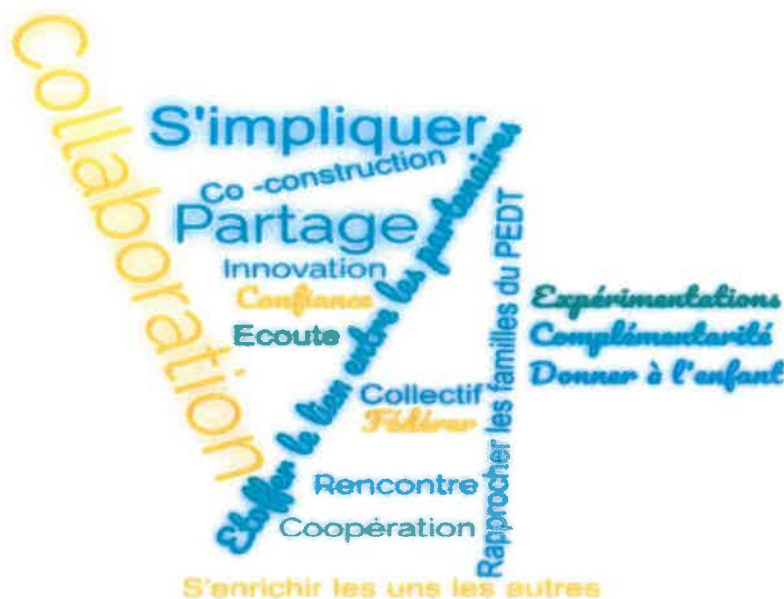
Chaque partenaire éducatif a présenté ses actions en faveur du public petite enfance-enfance-jeunesse.s'inscrivant dans les objectifs du PEDT.

Cette rencontre a favorisé l'**interconnaissance** des partenaires éducatifs locaux, a permis d'initier des **collaborations et des synergies**.

A l'issue de cette rencontre :

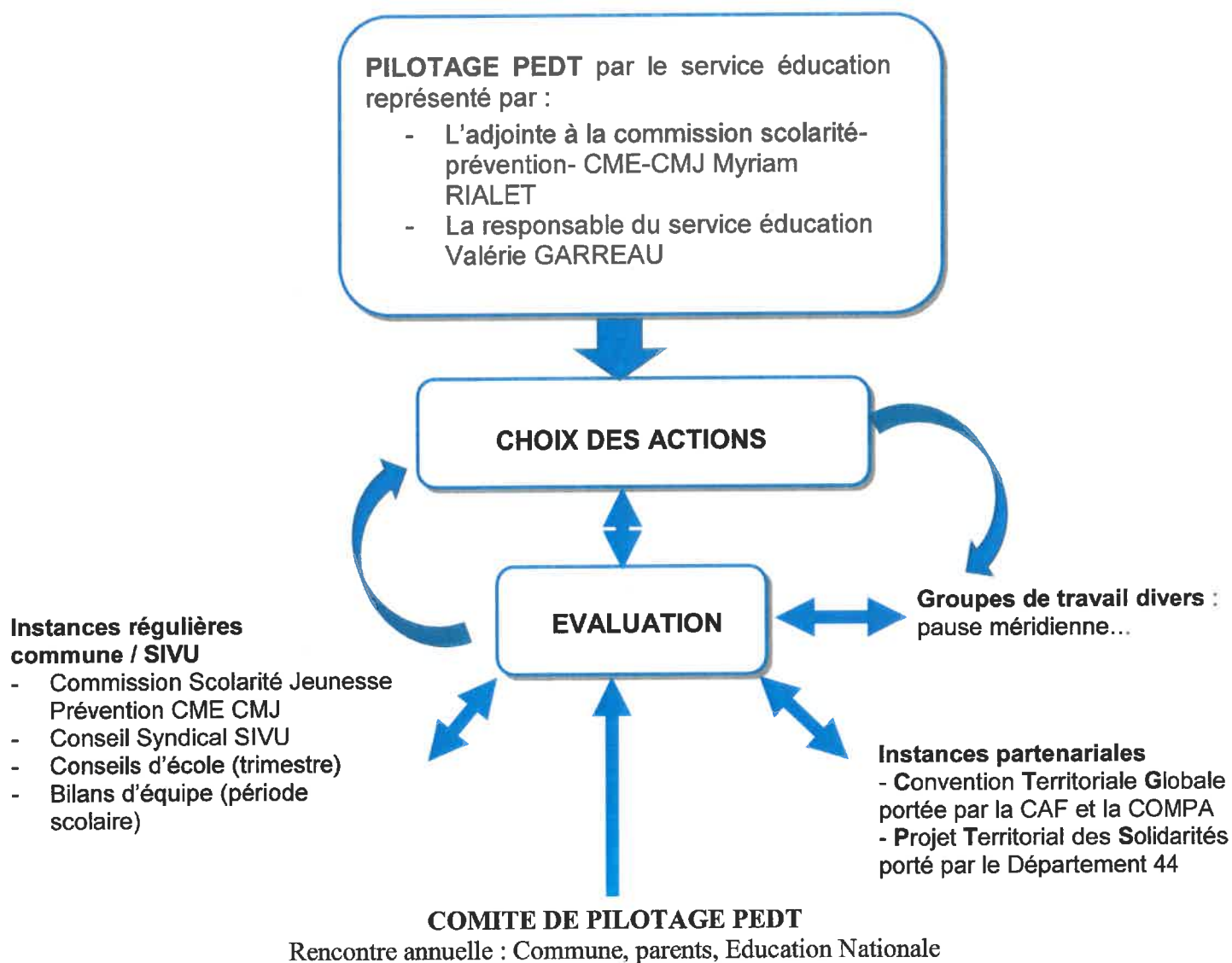
- ➡ Un annuaire de l'ensemble des partenaires a été élaboré précisant le domaine d'activité, les actions nourrissant le PEDT
- ➡ Un maillage local des partenaires éducatifs s'est constitué avec pour perspectives

Les mots-clés issus de cette soirée / « Perspectives à 3 ans » :



⑤ Le pilotage

Le pilotage du PEDT est assuré par le service éducation de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.



⑥ La communication

- **Auprès des agents municipaux** : bilan de cycle
- **Auprès des enseignants** : conseil d'école comité de pilotage annuel
- **Auprès des Parents** : conseil d'école comité de pilotage annuel
- **Auprès des Partenaires éducatifs** : Présentation en conseil d'école

B - EVALUATION DU PEDT 2021/2024

Offre communale - Public enfance

- Mise en place d'un coordonnateur des temps périscolaires sur chaque structure périscolaire permettant une gestion de proximité, créer du lien avec les partenaires (enseignants, parents)
- Renforcement de l'accueil des enfants à besoins spécifiques : formation des personnels municipaux, mise en place d'outils d'accompagnement des enfants (fiche réflexion construite avec parents/enseignants basée sur le message clair, mise en place d'un contrat d'engagement avec l'enfant, rencontre bilan avec les parents à chaque période scolaire)
- Renforcement du travail coopératif avec les différents acteurs éducatifs : enseignants, parents, professionnels accompagnant les enfants (AESH, éducateurs spécialisés, psychologues...)
- Déploiement de moyens pour renforcer la qualité de l'accueil des enfants (affectation d'un animateur restauration supplémentaire par structure, octroi de temps de préparation pour les animateurs)

Offre communale - Public jeunesse

- Développement des actions dans les quartiers pour renforcer la proximité et accompagner les jeunes dans leur lieu de vie
- Formation des animateurs à des outils de prévention pour détecter les jeunes en difficulté et les accompagner
- Développement des actions culturelles auprès du public jeune
- Renforcement de l'inclusion

Offre SIVU de l'enfance

- Reprise de la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en janvier 2023
- Mise en place du guichet unique sur le territoire du SIVU via le RPE en janvier 2023
- Lancement d'un guide famille afin de répondre et renseigner plus facilement et efficacement les familles du territoire
- Poursuite et développement de multi partenariat (sportif, intergénérationnel, culturel...) pour nos actions sur les différents services (RPE, multi accueil, Alsh vacances et mercredi)
- Modification des fiches de bilan journalier pour les animateurs afin de pouvoir évaluer les axes du projet éducatif travailler à travers les activités

**GRANDE DIVERSITE D'ACTIVITES PROPOSEE AUX ENFANTS ET JEUNES
AMORCE DE DISPOSITIF POUR L'INCLUSION DES ENFANTS A BESOIN SPECIFIQUE**

- ➔ **L'enjeu pour la collectivité est de maintenir une approche collective vis-à-vis des enfants, tout en développant l'attention aux besoins individuels.**
- ➔ **Une des clés pour réussir est de développer les partenariats avec les acteurs éducatifs locaux et les liens de confiance avec les familles.**

C - LES OBJECTIFS

Les axes du PEDT s'articulent autour du triptyque : enfant - parents - professionnels éducatifs.



III- LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Il s'articule autour des 4 axes du PEDT avec une volonté de développer les partenariats avec les acteurs éducatifs : comment travailler en synergie pour l'épanouissement des enfants.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240708-4_2024delib096-DE
Reçu le 09/07/2024